



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX  
AU BENEFICE DE L'ETAT - IEN 8, RUE DU  
DOCTEUR LABEL**

**DÉCISION N° AU-18-155  
EN DATE DU 04 JUIN 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4937 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, 11<sup>ème</sup> adjoint au maire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer les conditions d'occupation des locaux dépendant de l'école du Sud sise 8, rue du Docteur Lebel à Vincennes mis à disposition de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne depuis de nombreuses années ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Etat une convention d'occupation du domaine public relative à la mise à disposition à titre gratuit de locaux au sein de l'Ecole du Sud sise, 8, rue du Docteur Lebel destinés à accueillir l'inspection de la circonscription locale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne. L'Etat remboursera chaque année à l'échéance le montant des charges supporté par la commune.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de la  
prévention, de la sécurité  
publique, des affaires juridiques  
et du domaine,

**Signé**

**Marc WALCH**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180604-Imc1H5400H1-AR Date de réception en Préfecture : 04/06/2018 Date de Publication : 04/06/2018
---